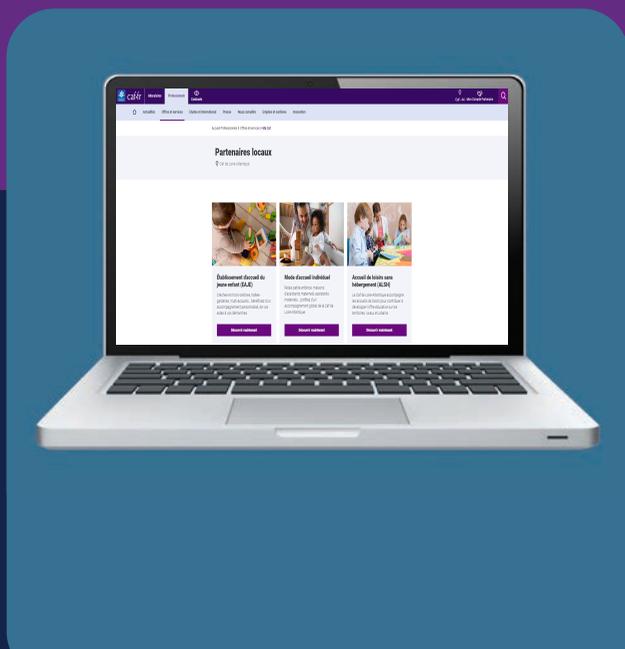


L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES

Téléprocédure Esat [Certificat d'emploi]



LA TÉLÉDÉCLARATION
EN QUELQUES CLICS



Vous êtes un établissement de service et d'aide par le travail (Esat), vous devez déclarer les rémunérations garanties (certificat d'emploi) de vos salariés bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (Aah). Afin d'améliorer le délai de traitement des déclarations de rémunérations garanties, une téléprocédure est mise à disposition des Esat, via l'extranet des partenaires.

Le volet annuel « Certificat d'emploi » sert à déclarer les éléments de rémunération garantie de novembre des personnes employées par l'Esat, bénéficiaires de l'Aah. Ces éléments sont nécessaires au calcul des droits à partir du 1^{er} janvier de chaque année.



Accessible à compter du 1^{er} décembre à fin février de l'année suivante.

SOMMAIRE

ACCÈS A LA TÉLÉPROCÉDURE	 4
LANCEMENT DE LA TÉLÉPROCÉDURE	 5
Écran « Conditions d'accès » pour la période décembre-janvier-février	 6
Saisie du numéro allocataire ou choix liste	 6
Écran « Liste » si choix Liste	 7
Écran « Acquisition des données »	 8
Confirmation de l'enregistrement des données et restitution du document au format pdf	 9
CONTACT	 10



ACCÈS A LA TÉLÉPROCÉDURE

Depuis le portail Extranet :

<https://services.caf.fr> 

L'utilisateur de l'Esat s'authentifie sur la page d'accueil du portail à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe attribués par le système d'habilitations Habtiers.

Si l'Esat emploie des allocataires d'une seule Caf :

- accès direct à la téléprocédure.

Si l'Esat emploie des allocataires de plusieurs Caf :

- un écran lui permet de choisir la Caf pour laquelle il veut télédéclarer.

L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES



Ce service professionnel est réservé aux seules personnes habilitées. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès qui vous sont personnellement affectés, et qui ont été modifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf, afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Pourquoi changer son mot de passe ?
 Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.
 Mettre à jour votre mot de passe



Attention !
Le mot de passe sera à modifier tous les 92 jours.

LANCEMENT DE LA TÉLÉPROCÉDURE

Le lancement de la téléprocédure recherche automatiquement le numéro de Siret de l'Esat.

- Si le numéro de Siret est trouvé, l'écran « Conditions d'accès » s'affiche.
- Si le numéro de Siret n'est pas trouvé, l'Esat saisit son identifiant de communication (ce numéro est communiqué par la Caf aux Esat concernés). Ensuite :
 - si l'identifiant est trouvé, on accède à la téléprocédure ;
 - si l'identifiant n'est pas trouvé, un message d'erreur s'affiche et bloque l'entrée dans la téléprocédure ; dans ce cas, écrivez à informatique@caf44.caf.fr.

La Caf concernée
 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Identifiant de communication
 Votre ESAT n'a pas été trouvé en base à partir du n° de SIRET, veuillez saisir votre identifiant de communication. Votre identifiant de communication est propre à chaque CAF. En conséquence, si vous êtes partenaire de plusieurs CAF, il vous faut renseigner l'identifiant qui vous a été communiqué par la CAF dont relève le travailleur en ESAT.
 Identifiant de communication (sur 11 caractères) :



Si l'identifiant fourni est inférieur à 9 caractères, il faut le compléter en ajoutant des zéros à gauche.



Conditions d'accès
 La valeur juridique de cette télédéclaration
 Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier.

La télédéclaration vous engage
 C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Vos droits d'accès aux données personnelles
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration.

Ce service se compose de deux volets

- Le premier volet « Certificat d'emploi » vise à recueillir les éléments de rémunérations garanties des personnes, bénéficiaires d'AAH, travaillant dans votre établissement. Ces éléments sont nécessaires au renouvellement des droits des allocataires au 1er janvier de chaque année. Il s'agit de télédéclarer les éléments suivant pour le mois de novembre :
 - Le montant net de la rémunération garantie,
 - Le montant net de l'aide au poste,
 - Le pourcentage de salaire direct.
- Le second volet « Changement d'activité » vise à recueillir les évolutions d'activité des personnes, bénéficiaires d'Aah, travaillant dans votre établissement. Il s'agit de télédéclarer :
 - Les variations du taux d'activité,
 - Les nouveaux éléments de la rémunération garantie,
 - Les départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs) ou les signalements des congés parentaux d'éducation (temps plein ou temps partiel) ainsi que les congés de présence parentale.

Remarque : les entrées en Esat doivent être déclarées par courrier à la Caf

Certificat d'emploi **Changement d'activité** **Quitter**

Écran « Conditions d'accès » pour la période décembre-janvier-février

- Information sur la valeur juridique de la démarche.
- Accès au guide utilisateur.
- Sélectionner « Certificat d'emploi ».

Saisie du numéro allocataire ou choix liste

Cet écran permet à l'Esat de saisir le numéro de l'allocataire concerné par la téléprocédure ou de faire le choix d'afficher les salariés dans une liste.

La Caf concernée
 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CHEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
 CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
 10 R BEL AIR
 45000 ORLEANS

Pour indiquer le salarié concerné par la déclaration, vous pouvez :

Le sélectionner dans une liste

Saisir directement son n° allocataire

Écran « Liste » si choix Liste

La Caf concernée
 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
 CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
 10 R BEL AIR
 45000 ORLEANS

Nombre total de salariés pour la Caf concernée : 123
 Nombre de déclarations déjà enregistrées au 12/12/2012 : 3

Liste des salariés

Id	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro d'allocataire
	BODMER	LUC	25/03/1953	6300022
	BOYER	OLIVIER	01/01/1964	6300168
	CASTOR	MAGLOIRE	18/08/1978	6300115
	CEARA	ERIC	01/01/1959	6300154
	CEARA	LEA	01/02/1961	6300154
	CESAR	JULES	10/08/1982	6300114
	CHANTOME	CLEMENT	01/12/1987	6300011
	CLEMENTS	JEREMY	01/12/1960	6300010
	COULONS	JEAN	01/12/1960	6300002
	COUPET	GREGORY	01/12/1964	6300006
	DE LA FORET	MARIE	01/01/1980	3030
	DE LA FORET	MARIE	01/01/1980	5104030
	DE LA FORET	PAUL	01/01/1979	3030
	DELLO	RICO	01/01/1962	6300155
	DER	DER	01/01/1960	6300035
	DIDI	DODO	01/01/1960	6300039
	DIDI	POU	01/01/1960	6300039
	DUBOIS	JANE	01/01/1964	6300158
	DUBOIS	STEPHANIE	01/01/1964	6300158
	DURAND	JEAN	01/01/1964	6300163
	DURAND	JEANNE	01/01/1964	6300163

Valider **Quitter**

- La valeur du premier compteur est calculée à la date de la télédéclaration.
- La valeur du deuxième compteur s'incrémente à chaque validation de saisie.
- L'affichage de la liste étant dynamique, nous affichons tous les salariés. Seuls les dossiers « non déclarés » sont sélectionnables.
- La gestion de l'affichage se fait avec un ascenseur si la liste dépasse la capacité de la page.

Écran « Acquisition des données »

Choix « Saisie n° allocataire »

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
R
45000 ORLEANS

L'allocataire
MME MARIE
Né(e) le 01/01/1980

Votre déclaration
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant 10 mois
A reçu pour le mois de novembre 2013
- une rémunération garantie nette de (*) 777 €
- une aide au poste nette de (*) 555 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de %

(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis

Valider Quitter

Choix « Liste »

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
R
45000 ORLEANS

L'allocataire
MME BELLE ANNA
Né(e) le 08/08/1978

Votre déclaration
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant 10 mois
A reçu pour le mois de novembre 2013
- une rémunération garantie nette de (*) 777 €
- une aide au poste nette de (*) 555 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de %

(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis

Valider Quitter Retourner à la Liste

Confirmation de l'enregistrement des données et restitution du document au format pdf

Choix « Saisie n° allocataire »

Adultes Handicapés - Certificat d'emploi

Declaracion effectuée sur le www.caf.fr le 19/10/2013. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 510430320501028273

Déclarant, pour les modifier ou les compléter, vous devez :
- signer à votre Caf les changements que vous souhaitez apporter.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ESAT CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
12 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 5184550

NOM : DE LA FORET
Prénom : MARIE
Adresse : 5 R AUGER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant 10 Mois
A reçu pour le mois de novembre 2013 une rémunération garantie de 777 €

Autre Dossier Quitter

Choix « Liste »

Dans ce contexte, le bouton « Autre dossier » permet de revenir à l'écran « Saisie n° allocataire ou Choix Liste ».

Adultes Handicapés - Certificat d'emploi

Declaracion effectuée sur le www.caf.fr le 19/10/2013. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 510430320501028273

Déclarant, pour les modifier ou les compléter, vous devez :
- signer à votre Caf les changements que vous souhaitez apporter.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ESAT CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
12 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 5184550

NOM : DE LA FORET
Prénom : MARIE
Adresse : 5 R AUGER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant 10 Mois
A reçu pour le mois de novembre 2013 une rémunération garantie de 777 €

Autre Dossier Quitter Retour au Choix

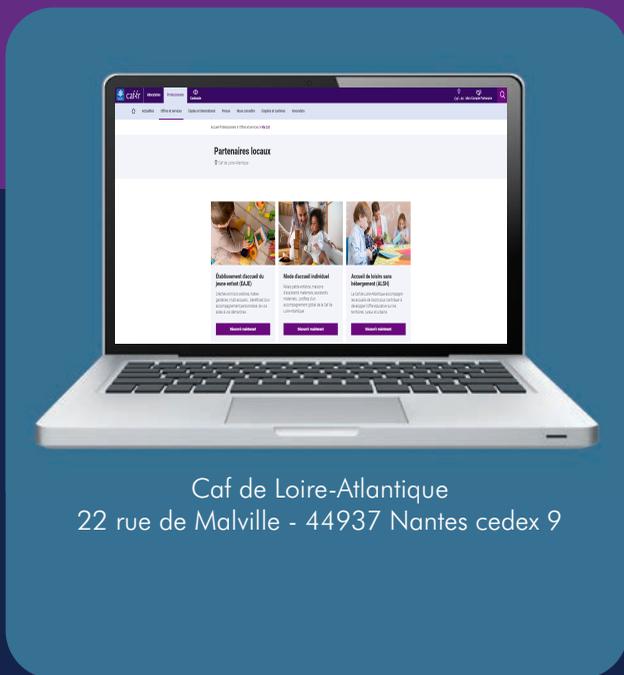
Dans ce contexte, le bouton « Autre dossier » permet de revenir à l'écran « Liste ».

Le bouton « retour au choix » n'est visible que si l'élaboration de la liste des salariés a été choisie, il permet de revenir au choix entre « Certificat d'emploi » et « Changement d'activité ».

Besoin d'aide ?

Écrivez à pole-handicap-caf44@caf44.caf.fr, en précisant :

- « Esat – télé-procédure »
ou « Esat – Questions garantie de ressources » en objet ;
- les coordonnées de l'Esat ;
- l'identité de l'allocataire et son numéro de dossier ;
- la question ou le problème rencontré.



Caf de Loire-Atlantique
22 rue de Malville - 44937 Nantes cedex 9